

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du lundi 2 mars 2009 à 20 h 30

Présents : MMES, MM, Elisabeth LAMURE, Catherine REBAUD, Sylvie PRIVAT, Sylvie DUTHEL, Louis DUFRESNE, Pauline LI, Jean-Luc RAGINEL, Isabelle PASQUIER, Alain APPERCEL, Laurence SAINT-JEAN, Smahin YAHYAOU, Henri BONCOMPAIN, Valérie LONCHANBON, Pierre BAKALIAN, Guillaume DEBRUN, Frédérique BAVIERE, Joël FROMONT, Sylvie CRETIN, Claude CHOTARD, Chantal FILIPPELLI, Alain GAY, Marie-Françoise EYMIN, Pierre SERVIGNAT, Michèle RAT, Renata ROSSETTI, Yann CHARLET, Ghislain de LONGEVIALLE

Excusés avec pouvoir : MM Yves FIESCHI (pouvoir à E. LAMURE), Alain ALEMANY (pouvoir à S. CRETIN).

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 février 2009.

Adopté à l'unanimité.

1. Vote du compte administratif 2008.

Madame LAMURE informe les membres présents que Geneviève chapon, Responsable du Service Finances - Personnel – Social, participe chaque année aux travaux du Conseil Municipal concernant le Compte Administratif et la préparation du Budget.

Madame LAMURE rappelle que le vote du Compte Administratif permet de faire un bilan de l'année écoulée, et demande à Monsieur de LONGEVIALLE, Adjoint aux Finances, de présenter l'ensemble des postes de recettes et dépenses.

Section de fonctionnement

Les principales lignes budgétaires pour lesquelles des variations sont constatées sont les suivantes :

RECETTES

Taux de réalisation 99,5 %

Chapitre produit et services.

7088 - autres produits d'activités annexes : cette ligne budgétaire constate les recettes liées aux entrées au théâtre, aux sorties culturelles, à la régie publicitaire.

Disponible : 3986 € compte tenu que les recettes liées à 2 spectacles au théâtre ont été perçues sur l'exercice 2009.

Chapitre impôts et taxes.

7381 - droits de mutation :

Cette ligne concerne le versement de la taxe se rapportant à la vente de biens immobiliers. En raison du contexte économique, une forte baisse est signalée en 2008.

Disponible : 90 506,09 €.

Chapitre dotations et participations.

7474 - subventions communes :

Cette recette émane de la commune de Villefranche en liaison avec le nombre d'élèves domiciliés à Villefranche et scolarisés dans les écoles de Gleizé. Les prévisions reposent sur des estimations.

Disponible : 2043,84 €.

7475 - groupements de collectivités :

Ces recettes émanent de la Communauté d'Agglomération au titre de la convention d'occupation de la Maison George Sand, elles concernent également les dépenses engagées par la commune sur des voiries communautaires.

Disponible : 2880,10 €

Pourcentage de réalisation : 18 %.

74 833 - état de compensation de taxe professionnelle :

Cette recette concerne la location de compensation de taxe professionnelle suite à exonération de contribuables.

Reliquat : 3017 €

Soit : 25,80 %.

74 834 - état de compensation de taxes foncières : cette recette représente une allocation de compensation suite à exonérations de contribuables. Ces montants sont amenés à varier en cours d'année en fonction de l'éligibilité de certains dossiers.

Disponible : 15 737 €

Pourcentage de réalisation : 37,10 %.

74 835 - compensation exonération de taxe d'habitation :

Cela concerne l'allocation de compensation suite à exonérations de contribuables.

Disponible : 15 714 €

Pourcentage de réalisation : 22,20 %.

DEPENSES.

Disponible : 733 769 €

Pourcentage de réalisation : 16 %.

Cependant Monsieur de LONGEVIALLE informe que le virement de la section d'investissement de 606 130 € ne participe pas au taux de réalisation en fonctionnement, c'est pourquoi il convient de le soustraire et le pourcentage de réalisation de la section de fonctionnement est de 96 %.

Chapitre des charges à caractère général.

6611 - eau et assainissement :

Des économies sensibles en matière de consommation d'eau sont constatées. Cela s'explique en partie par les conditions de la météo, mais également par une réelle volonté d'économiser la consommation d'eau.

Disponible : 8950,75 €

Pourcentage de réalisation : 29,80 %.

6612 - énergies électricité :

Disponible : 36 135,74 €

Pourcentage de réalisation : 36,10 %.

Cet écart s'explique par le transfert de compétences de l'éclairage public auprès du SYDER depuis juin 2008.

Ce transfert implique la prise en charge financière des factures EDF liées à l'éclairage public. Cependant la préparation du budget 2009 avait intégré la date de ce transfert au 1er janvier 2008.

6631 - fournitures d'entretien :

Cette ligne de dépenses concerne l'acquisition de produits d'entretien pour l'ensemble des bâtiments communaux y compris le restaurant scolaire.

Disponible : 2891,36 €

Pourcentage de réalisation : 28,90 %.

Un effort particulier est engagé par la commune pour limiter la consommation de ces produits.

6636 - vêtements de travail :

Disponible : 1949,11 €

Pourcentage de réalisation : 35,40 %.

Cet écart est expliqué par le recrutement d'un nouvel agent en 2008.

6064 - fournitures administratives :

Un effort particulier a été sollicité auprès des services.

Disponible : 1074,49 €

Pourcentage de réalisation : 10,70 %.

611 - prestations de services :

Disponible : 7 293,59 €

Pourcentage de réalisation : 22,80 %.

Cette ligne budgétaire finance la prise en charge de la compensation tarifaire pour le restaurant scolaire auprès de la CAVIL, l'abonnement à divers services à caractère juridique, des prestations de remplacement de personnel auprès du Centre de Gestion.

6135 - locations mobilières :

Dépassement de 1 768,80 € soit 14,70 %.

Ce dépassement est expliqué par le fait que le contrat illumination a été payé en 2008 pour les deux années 2007 et 2008.

61 521 - entretiens de terrain :

Dépassement : 21 282,85 €

Soit : 40,20 %.

Cette ligne rémunère l'entretien des espaces verts réalisés par des prestataires d'une part mais d'autre part le financement d'une prestation de mise à disposition de bennes rendue indispensable suite aux inondations constatées les 1er et 2 novembre 2008.

61 522 - entretiens de bâtiments :

Dépassement : 14 256,27 €

Soit : 47,5 % .

Ce dépassement est expliqué par des dépenses exceptionnelles engagées par la commune suite à des dégradations volontaires de bâtiments sur la Maison George Sand. Par ailleurs cette ligne finance également un dégât des eaux au théâtre et la création du local archives non prévue initialement.

6182 - documentation générale et technique :

Dépassement : 683,61 €

Soit : 22,80 %.

Cette ligne concerne les abonnements aux revues pour les différents services. Une attention toute particulière est portée à cette ligne budgétaire et il a été demandé à l'ensemble des services de bien vouloir revoir à la baisse le nombre d'abonnements pour 2009.

6188 - autres frais divers :

Dépassement : 860,32 €

Soit : 28,70 %.

Cette ligne concerne l'acquisition de fournitures administratives type livrets de famille, reliures, pour registres d'état civil pour les besoins du service État civil, mais également la constitution des dossiers d'appel d'offres. Le dépassement est lié à une erreur d'imputation d'une annonce légale logiquement inscrite en 6231. (Montant 1201 €).

6225- indemnité comptable régisseur :

Dépassement : 1607,95 €

Soit : 160,80 % .

Il s'avère que pour cette année 2008, les indemnités du receveur partant et du receveur arrivant ont été versées la même année.

62281 - divers :

Disponible : 5 492,29 €

Pourcentage de réalisation : 30,5 %.

Cette ligne budgétaire comprend le financement de la société de surveillance au parc du Bois Doré, les alarmes sur les bâtiments, les formations pour le relais assistantes maternelles.

Sur ce point, le nombre de formations dispensées en 2008 est en baisse par rapport aux prévisions compte tenu du changement de la responsable.

6231 - annonces et insertions :

Dépassement : 3205,35 €

Pourcentage de réalisation : 106,80 %.

Les procédures nous imposent de transmettre des annonces légales pour de nombreuses acquisitions, c'est pourquoi il conviendra de réviser à la hausse cette estimation pour 2009.

6236 - catalogues et imprimés :

Disponible : 2 733,93 €

Pourcentage de réalisation : 36,5 %.

La consommation de papier est une préoccupation majeure pour l'équipe en place. Un effort tout particulier devra être pérennisé en matière d'économies de papier.

6237 - publications :

Disponible : 7 728,94 €.

Pourcentage de réalisation : 19,80 %.

Cette ligne finance l'édition des bulletins municipaux et de différentes brochures.

6247 - transports :

Disponible : 2214,99 €.

Pourcentage de réalisation : 17 %.

L'estimation de cette ligne budgétaire repose sur le financement prévisionnel des sorties des scolaires à la piscine, à la salle Saint-Roch ainsi que les déplacements pour les sorties culturelles.

6262 - frais de télécommunications :

Dépassement : 3918,26 €

Pourcentage de réalisation : 23 %.

Le projet de mise en place d'un audit téléphonique apparaît nécessaire pour déboucher sur différentes propositions du type de téléphonie IP.

6288 - autres services :

Disponible : 13 468,38 €

Pourcentage de réalisation : 19,20 %.

Cette ligne finance la production des spectacles des saisons et sorties culturelles. Comme précédemment, les coûts de production des spectacles de fin d'année n'ont été facturés qu'en 2009.

Charges de personnel

Au plan du chapitre, un taux de réalisation de 99,20 %. La prévision budgétaire semble ainsi conforme au niveau de réalisation.

Autres charges de gestion courante

Disponible : 93 806,58 €

Pourcentage de réalisation : 93,20 %

Charges financières

Disponible : 1462,53 €

Pourcentage de réalisation : 94,60 %.

Ce chapitre intègre le paiement des intérêts liés aux emprunts en cours.

Charges exceptionnelles

6714 - bourses et prix :

Disponible : 3315,65 €

Pourcentage de réalisation : 33,20 %.

6748 - autres subventions exceptionnelles :

Disponible : 1500 €,

Pourcentage de réalisation : 100 %

Une somme de 1500 € a été budgétée pour financer la Chambre d'Agriculture dans le cadre d'une mission d'animation locale auprès des viticulteurs. Cette somme n'a pas été versée suite à la décision de gratuité de cette mission de la part de la Chambre d'Agriculture.

Après cette présentation, Monsieur de LONGEVIALLE demande si les membres présents souhaitent des explications.

Monsieur GAY signale qu'en dépenses de fonctionnement, article 6231, une erreur de saisie doit être corrigée.

Il est noté : taux de réalisation de 206,80 %, disponible -3205,35 €, pourcentage disponible ----106,80 %

Il convient de lire : taux de réalisation 187,38 %, disponible de 2621,67 €, pourcentage disponible à -87,38 %.

Section d'investissement

Monsieur de LONGEVIALLE présente les tableaux remis aux conseillers municipaux concernant les dépenses et recettes.

Il précise que les principaux écarts de réalisation sont liés aux acquisitions foncières de la commune, qui ont fait l'objet d'un emprunt en 2008 et d'un financement en 2009.

Les écarts constatés sont également expliqués par l'évolution des prévisions de recettes en fonction du niveau d'avancement de certains dossiers, notamment ceux inscrits au Contrat départemental.

RECETTES

N° opération ou imputation	Intitulé de l'opération ou de la recette	Montant budgétisé	Montant réalisé
10222	FCTVA	147 000	147 141,07 €
10223	Taxe locale d'équipement	33 290	33 291 €
1068	affectation résultat fonctionnement 2007	709 516	709 516,02 €
1322	dotation Région (micro-site impasses)	10000	6000,00
1323	contrat pluriannuel Département (trvx av. du Beaujolais et salle C.M)	518 765	251 731,79 €
1341	Dotation globale d'équipement	103987	0
1342	Amendes de police (création trottoirs le long de la salle C.M)	0	6 732,00 €
28	amortissement des biens	189261	189260,2
21578	sortie actif (aspirateur à feuilles)	0	2 679,04 €
1328	intégration actif parcelles AW 171/173	0	150
1321	dotation Etat (micro-site impasses)	10 000	0
16411	emprunt (ligne pré-financement invest.)	377820	0
165	cautions logements communaux	4 166	329,50 €
1324	participation travaux voirie (LIERGUES)	26100	22265,68
1328 op. 020	participation travaux micro-site impasses (ASPBPV)		5 760,00 €
TOTAL		2 129 905	1 374 856,30 €

DEPENSES

N° opération ou imputation	Intitulé de l'opération ou de la dépense	Montant budgétisé (report 2006+ BP 2007+DM)	Montant Réalisé
1641	remboursement capital des emprunts	98 900,00	98 882,78 €
165	remboursement cautions logements communaux	4166,00	312,46 €
192	sortie actif aspirateur à feuilles	0,00	1 779,04 €
2111	intégration actif parcelles AW 171/173	0,00	150,00 €
2111	acquisition terrains	400 000,00	198 347,14 €
2112	acquisitions terrains de voirie	312 950,00	0,00 €
2115	acquisitions terrains bâtis	301 220,00	0,00 €
O11	Matériel : services techniques	8 000,00	6 116,24 €
O12	Ecoles : travaux et matériels	39 500,00	39 428,53 €
O13	Sécurité	770,00	762,92 €
O14	Voirie : travaux	58 250,00	48 966,57 €
O16	Bâtiments communaux : travaux	662 688,28	536 722,68 €
O18	Matériel : mairie, bibliothèque, RAM	36 610,00	23 565,07 €
O19	Culture : matériels et travaux	30 000,00	6 578,67 €
O20	Aménagement des quartiers - environnement	242 311,72	164 054,00 €
22	Quartiers/vie associative	160000,00	67 323,79
31	Sports : travaux et acquisitions	20 505,00	15 742,83 €

TOTAL		2 375 71,00 €	1 208 732,72 €

Suite à cette présentation, Monsieur de LONGEVIALLE donne lecture des résultats 2008 :

RESULTATS DE L'EXERCICE

I - Section de fonctionnement			
Recettes de l'exercice			4 573 186,22 €
Dépenses de l'exercice			3 864 584,00 €
Excédent de fonctionnement 2008			708 602,22 €
II - Section d'investissement			
Recettes de l'exercice (y compris l'excédent de fonctionnement 2007 affecté au BP 2008, au compte 1068 : 709 516 €)			1 374 856,30 €
dépenses de l'exercice			1 208 732,72 €
Résultat de l'exercice			166 123,58 €
Déficit d'investissement 2007 reporté			-342 113,19 €
Résultat d'investissement cumulé			-175 989,61 €
Résultat de clôture 2008			
:	708 602,22 € - 175 989,61 €	= =	532 612,61 €
Restes à réaliser au 31.12.2008 (reports sur l'exercice 2009)			
Dépenses	1 080 783,50		
Recettes	708 105,00		
Déficit	372 678,50		

Suite à cette présentation générale, Monsieur de LONGEVIALLE demande si des membres présents souhaitent formuler des questions.

L'assemblée ne formule aucune observation.

Le vote du Compte Administratif nécessite que Madame le Maire se retire de l'assemblée.

Le Compte Administratif 2008, tel que présenté, est soumis au vote :

Vote :
Adopté à l'unanimité.

Madame LAMURE remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et donne lecture des pièces suivantes :

ETAT DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS DE BIENS (terrains, bâtiments)

Acquisition

Durant l'exercice, la commune a acquis les parcelles suivantes :

- AW 176 et 177 de 14 a 89 ca et de 3 a 36 ca, à Chervinges, pour l'extension de la maison SANLAVILLE (Montant de la dépense : 197 892,48 € honoraires compris),
- AW 171 et 173, les consorts LARGE ont cédé gratuitement ces parcelles de 4 ca et de 34 ca, pour un aménagement de voirie allée Jean Caillat.

Cession

Aucune cession de bâtiment ou de terrain n'a été réalisée durant l'exercice 2008.

MARCHES DE TRAVAUX SOLDES en 2008.

- Toiture Maison de Quartier George Sand
Le montant total de la dépense s'élève à 36 586,88 € dont le détail a été joint en annexe à la convocation du Conseil municipal
- Micro- site sportif des impasses
Le montant total de la dépense s'élève à 42 694,21 € «
- Construction d'un préau école Robert Doisneau
Le montant total de la dépense s'élève à 31 084,04 € «
- Aménagement de la montée Saint Roch
Le montant total de la dépense s'élève à 178 528,16 € «
- Audit énergétique
Le montant total de la dépense s'élève à 23 238,28 € «
- Marché d'entretien des espaces verts
Le montant total de la dépense s'élève à 52 046,50 € «

2. Vote du compte de gestion de 2008.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion qui retrace la comptabilité communale telle qu'exécutée par Monsieur le Trésorier Municipal.

Il est constaté qu'elle est concordante avec le Compte Administratif de 2008 présenté préalablement.

Vote :
Adopté à l'unanimité.

3. Applications du dispositif du plan de relance de l'économie relative à aux fonds de compensation de la TVA.

Madame LAMURE informe que la mise en oeuvre du plan de relance de l'économie prévoit des dispositions et modalités de versement anticipées des attributions du fonds de compensation pour la TVA pour les dépenses éligibles effectuées en 2008.

Pour ce faire, les bénéficiaires du fonds devront s'engager avant le 15 avril 2009, après autorisation de leur assemblée délibérante par convention avec le représentant de l'État, sur une progression de leurs dépenses réelles d'équipement en 2009 comparées à la moyenne de leurs dépenses réelles d'équipement en 2004 2005 2006 et 2007.

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles d'équipement inscrites au budget général figurant aux comptes 20, 21, 23, 204.

Cette définition est donc plus large que les dépenses éligibles au FCTVA, c'est l'ensemble des dépenses d'équipement qu'il convient de retenir pour vérifier la progression du niveau d'investissement local.

Pour le cas de la commune de Gleizé :

Investissements :

2004	1 068 459 €
2005	1 328 049 €
2006	1 651 027 €
2007	1 319 909 €

Moyenne à prendre en compte : 1 341 861 €.

Les membres présents sont invités à :

- Prendre acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement, soit 1 341 861 €.
- Autoriser l'inscription au budget de la Commune de dépenses réelles d'équipement d'un montant supérieur au montant pré cité.
- Autoriser Madame le Maire à conclure avec le représentant de l'État la convention par laquelle la Commune s'engagera à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009, afin de bénéficier de la réduction des délais d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vote :
Accord à l'unanimité.

4. Contrat départemental.

Madame LAMURE rappelle à l'assemblée que le premier Contrat Départemental a été conclu de 2000 à 2002, le second a ensuite été conclu avec le Département de 2003 à 2008, et il convient de solliciter auprès du Département un troisième contrat dont la durée pourrait s'étaler à quatre années, soit de 2009 à 2012. Elle rappelle que le taux d'aide du Département a été fixé à 50 % pour la Commune de Gleizé et que le niveau d'intervention du Département au titre du contrat précédent s'est élevé à 884 111 € de subventions en cinq années.

Il est ainsi demandé à l'assemblée délibérante de faire des propositions d'actions au titre de ce futur contrat. Ces propositions ne seront pas soumises à un vote, mais devront être présentées au Président du Conseil Général dans le cadre d'un pré arbitrage, à l'issue duquel le Conseil Municipal aura à délibérer pour une validation finale en commission permanente du Conseil Général de juillet 2009.

Madame LAMURE propose une liste d'actions qui pourraient être éligibles par le Conseil Général, et sur lesquels il convient que le Conseil Municipal se positionne.

Les propositions sont les suivantes :

intitulé de l'opération	Échéance de réalisation	observations	taux de participation
création parking Saint Vincent TRANCHE 2	2009-2010		30%
création d'une aire de stationnement rue joseph Viollet à côté de l'école	2010		30%
aménagement de la rue de Bellevue	2010	Ce projet ne suscitera préalablement des travaux d'enfouissement de réseaux	30%
aménagement de la route de Saint Fonds avec reprise du pont et déplacement de la rivière	2011	Ce projet est envisagé en 2011 car il nécessite la réalisation d'un dossier loi sur l'eau. De plus, il participera à la mise en sécurité des véhicules sortant du chateau.	30%
rénovation de l'église du Bourg	2009		50%
mise aux normes et rénovation de l'église de Chervinges	2011		50%
création d'une maison de quartier à OUILLY	2012	Ce projet devrait être intégré dans le projet de la future ZAC.	30%
école Doisneau: reprise du sous oeuvre et réaménagement des espaces	2009		30%
extension salle Saint Roch: création de locaux administratifs et de rangement	2010		30%
création de voies cyclables	2009-2012		30%
schéma communal d'accessibilité	2009-2011		50%
travaux d'économies d'énergie travaux d'économies d'énergie: chaufferie bois, photovoltaïque, panneaux solaires pour eau chaude sanitaire, énergies renouvelables	2009-2012		30%
micro crèche	2009-2012	Ce projet est à l'étude, et le département pourrait intervenir en investissement et en	50%

Discussion :

Madame CRETIN

Le nombre de dossiers présentés est-il limité ?

En réponse, il est précisé que le nombre de dossiers n'est pas limité, mais qu'il convient de se rapprocher du niveau de subventionnement obtenu au contrat précédent.

Monsieur GAY

Est-il envisageable d'inscrire des travaux de voirie ?

Madame Lamure informe que des travaux de voirie ne sont pas éligibles, toutefois des projets d'aménagement urbains peuvent être intégrés ainsi que la création de giratoires.

Monsieur GAY

Est-il envisageable d'inscrire le projet de giratoire du bas de la Collonge au contrat départemental ?

Madame Lamure précise que ce projet devra faire l'objet de négociations avec le Département. Ces discussions n'ont pas eu lieu pour l'instant et s'inscriront dans le cadre du développement du projet de la ZAC de la Collonge.

Monsieur SERVIGNAT

Suite aux travaux d'enfouissement de réseaux, nous pourrions inscrire le projet de restructuration du «chemin des Rousses» à échéance 2012.

Madame LONCHANBON

Un projet de rénovation de la salle des fêtes peut-il être envisagé ?

Madame LAMURE répond que les travaux d'entretien des bâtiments ne sont pas éligibles. Il n'est pas prévu de rénovation de la grande salle (refaite récemment) mais de la salle annexe.

Vote :

Accord à l'unanimité.

5. Syndicat d'énergie du Rhône : contribution provisoire des communes associées en accord avec l'article L. 5212 - 20 du CGCT.

Le Comité du Syndicat Départemental d'Energie du Rhône a décidé de remplacer la contribution des Communes associées par le produit des impôts et taxes dont l'assiette et le recouvrement ont lieu dans les formes prévues au Code Général des Impôts et à l'article L. 2331 - 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce Syndicat a transmis dans un premier temps des montants prévisionnels.

La part provisoire aux charges du Syndicat incombant à la Commune de Gleizé a été évaluée à :

195 054.71 € pour l'année 2009

Les membres présents sont informés que le SYDER a fait parvenir le 14 février dernier le décompte définitif de charges résiduelles dues par la commune au SYDER pour l'exercice de 2009.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres présents de bien vouloir délibérer à nouveau sur les montants suivants :

Montant total des quotes-parts (coût quote-part année 2009 pour les travaux avant abatement :
234 986.22 €

Dont non susceptibles d'abattement :
41 774.56 €

Dont susceptibles d'abattement :
193 211.66 €

Abattement 65 % :
- 125 587.58 €

A prévoir en recouvrement pour 2009 :
109 398.64 €

Depuis 2008, la Commune a sollicité la compétence éclairage public c'est pourquoi il convient de prévoir également pour 2009 :

Consommation électrique pour l'éclairage public (sur la base de la consommation financée par le SYDER en 2008) :
56 864 €

La maintenance et exploitation (avec abattement) de l'éclairage public basée sur le nombre de points lumineux par un montant forfaitaire :
15 567.25 €

Soit un total pour 2009 estimé à :
181 830.25 € pour l'année 2009

Il est proposé, comme chaque année, d'opter pour une budgétisation de cette somme au budget 2009 au titre des dépenses de fonctionnement, chapitre des participations.

Vote :
Accord à l'unanimité.

6. Modifications des statuts du SYDER.

Lors de son Assemblée Générale le 9 décembre 2008, le Comité du SYDER a approuvé la modification de l'article 4.1 des statuts concernant le changement d'adresse de son siège.

Les membres du Conseil Municipal sont informés que cette modification consiste à transférer le siège du SYDER au 61 chemin Moulin Carron 69574 Dardilly Cedex, suite à l'installation de ses bureaux à cette adresse.

Les membres présents sont invités à se prononcer sur cette modification.

Vote :
Accord à l'unanimité.

7. Réforme des vacances funéraires.

Madame REBAUD rappelle que les objectifs de la Loi sont centrés sur une uniformisation des procédures et une diminution du coût pour les familles.

La Circulaire Préfectorale n°5 - 2009 apporte des précisions sur les modalités de mise en oeuvre de la Loi n° 2008 - 1250 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire.

Cette loi impose notamment un réajustement du coût global des funérailles supportés par les familles sur l'ensemble du territoire, en rapportant le taux unitaire des vacations funéraires entre 20 et 25 € pour toutes les Communes dont le taux n'est pas compris dans cet intervalle.

La Commune de Gleizé étant définie en zone police, la présence policière, à l'occasion d'opérations funéraires, est assurée par des agents du Commissariat.

Cependant, la responsabilité des opérations funéraires relèvent de la compétence du Maire de la Commune, c'est pourquoi il convient de modifier le montant des vacations funéraires facturées aux familles.

La mise en oeuvre de cette réforme a fortement réduit le nombre d'opérations funéraires donnant lieu au versement d'une vacation (dictées par l'article L. 2213 - 14 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- surveillance de la fermeture de cercueil lorsque le corps est transporté hors de la Commune de décès ou de dépôt
- surveillance des opérations de crémation
- surveillance des opérations d'exhumation, de ré inhumation et de translation de corps.

Désormais, les opérations suivantes ne feront plus l'objet du paiement d'une vacation par les familles :

- moulages de corps
- soins de conservation
- transport de corps sans mise en bière hors de la Commune avec pose de bracelets d'identité
- transport de corps après mise en bière avec apposition de scellés
- arrivée d'un corps mis en bière, lorsque la Commune d'inhumation ou de crémation n'est pas la Communes de décès.

À ce jour, un montant unitaire de 15,24 € est facturé aux familles.

Afin de répondre aux dispositions de la Loi précitée, il est proposé de les porter à : 20 euros.

Vote :
Accord à l'unanimité.

8. ZAC de la Collonge : lancement de la consultation pour la recherche d'un concessionnaire.

Madame LAMURE rappelle que la ZAC de la Collonge a été créée par délibération le 30 mars 2007. En janvier 2008, une étude a été lancée pour la réalisation d'un cahier des charges des prescriptions architecturales environnementales paysagères auprès de 2 bureaux d'études Ateliers du Triangle et Mosaique Environnement.

Au cours de ce projet, la nouvelle assemblée délibérante a créé une Commission Ad hoc au sens de l'article R 300 – 8 du code de l'urbanisme.

Cette Commission a été réunie à plusieurs reprises et élargie à l'Association représentante des riverains de la Collonge.

Madame LAMURE rappelle que ce dossier a déjà nécessité un important travail, et qu'il convient de se donner le temps nécessaire pour l'analyse des documents en cours et le lancement de la procédure d'appel à concessionnaire.

C'est pourquoi, elle propose dès maintenant de présenter l'ensemble des pièces de ce dossier, mais de solliciter l'avis du Conseil Municipal pour délibération à l'occasion de la prochaine séance du Conseil Municipal le 30 mars.

Les membres présents sont en accord avec cette proposition.

Madame REBAUD présente une synthèse du cahier des charges des prescriptions architecturales environnementales paysagères, qui a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la séance du Conseil Municipal.

Elle rappelle les différents schémas d'aménagement selon des axes différenciés et complémentaires :

- déplacement : gestion des déplacements dont les automobiles.
- Écoulement des eaux pluviales : trame bleue
- paysage et biodiversité : trame verte
- vie des quartiers : création d'espaces collectifs, respect du voisinage existant, gestion des déchets, diversité de logements.

Madame REBAUD attire l'attention des membres présents sur l'ensemble des questions qui ont été soulevées par la Commission Ad hoc élargie.

Discussion :

Madame CRETIN précise que le document diffusé aux conseillers municipaux n'a pas été modifié suite à la réunion de la Commission Ad hoc du 25 février dernier.

En réponse, il est précisé que les différents ajustements seront réalisés à l'issue du Conseil Municipal.

Monsieur GAY demande quelques explications quant à la Commission Ad hoc.

Madame LAMURE précise que cette Commission a été désignée par le Conseil Municipal le 7 avril 2008, et qu'elle est composée de six membres de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Cette Commission émet un avis sur les candidatures au moment de la consultation des concessionnaires. Son avis porte notamment sur la recevabilité des pièces présentées.

Monsieur GAY apprécie le travail accompli, et estime que ce projet a été appréhendé dans de bonnes conditions. Selon lui, l'aménagement du bas de la zone de la Collonge serait à ré-étudier.

Monsieur SERVIGNAT répond qu'une réserve foncière prévoit de pouvoir créer un « tourne à gauche » en direction de la rue Jacques Brel.

Monsieur GAY demande comment la Commune va pouvoir assurer les différents contrôles prévus au cours de la réalisation du chantier.

Madame LAMURE répond qu'il est envisagé de faire appel à un architecte conseil en charge du suivi du dossier de réalisation de la zone, et donne l'exemple de la même procédure conduite sur la ZAC d'Epinay.

Monsieur GAY demande si les obligations et recommandations inscrites au cahier des charges se réfèrent ou non à des normes Haute Qualité Environnementale (HQE).

En réponse, Madame REBAUD précise que la cote de 50 kWh / m² est très exigeante selon la norme de basse consommation énergétique (BCC).

Il convient, selon elle, à travers cette limite, de transmettre l'état d'esprit du projet.

Monsieur CHOTARD demande si des réunions sont programmées avant le début du chantier, avec ou sans la participation des riverains.

En réponse, il est précisé que différentes réunions sont programmées en présence de la commune et du concessionnaire, avec les riverains pour présenter l'ensemble du projet.

Monsieur GAY demande si des contentieux concernant la ZAC de la Collonge sont actuellement en cours.

En réponse, Madame LAMURE répond que différents contentieux pourront apparaître avec des propriétaires non vendeurs.

Elle signale par ailleurs que des riverains se sont exprimés par rapport à la présence de bâtiments dits collectifs.

Elle souligne que le secteur est peu dense compte tenu qu'il est réparti sur 75 logements environ pour une surface de 7 ha.

Présentation du traité de concession

Le projet de traité de concession a été transmis aux conseillers municipaux préalablement à la séance du Conseil Municipal, et il convient d'en faire une lecture synthétique afin de préciser différents points.

Différents éléments sont recensés dans les clauses qui régissent la relation de la Commune avec le futur concessionnaire.

Ces clauses sont rédigées sous une forme contractuelle avec un fondement purement juridique précis.

Il est proposé de réaliser une rédaction dite finale qui sera transmise aux conseillers municipaux préalablement au prochain Conseil Municipal, afin de pouvoir en délibérer.

Ce traité devra notamment aborder au plan du programme de logements, la clause de l'accession sociale à la propriété. Cette clause sera soumise à arbitrage à l'occasion du prochain Conseil Municipal.

Cet envoi sera accompagné de la liste des critères de choix des candidatures et des offres, ainsi que la liste exhaustive des pièces qu'il est proposé de joindre au document de consultation des concessionnaires (DCC).

9. Centre culturel associatif beaujolais (CCAB): renouvellement de la Convention 2009 2014.

Madame LAMURE informe que le CCAB a 30 ans d'existence, et qu'il s'adresse à 16 Collectivités du Beaujolais.

L'adhésion de la Commune de Gleizé au CCAB date de 1990, et le projet est de renouveler la convention conclue avec le CCAB de 2002 à 2008 par une nouvelle convention s'appliquant à la période de 2009 à 2014.

Madame ROSSETTI rappelle que différentes manifestations ont été mises en place en collaboration avec le CCAB au titre du précédent contrat :

2002 : présentation de la saison culturelle

2003 : présentation de la saison culturelle – début de Gleizé au fil de l'eau

2004 : Gleizé au fil de l'eau

2005 : Centenaire de la Mairie

2007 : Régions en Fête

2008 : farandoles littéraires

Et pour le prochain contrat :

2009 : 10^e anniversaire du théâtre.

Au plan financier, le coût pour la collectivité est de 21 000 € pour 2009, avec augmentation de 2,5 % par an.

Vote :
Accord à l'unanimité

10. Questions diverses.

- Jeudi 5 mars : réception des conscrits Elus et personnel communal, et remise de médailles du travail pour le personnel concerné.
- Vendredi 6 mars au lundi 9 mars : week-end des conscrits
- Lundi 30 mars : Conseil Municipal - vote du budget

Préalablement au prochain Conseil Municipal, Madame LAMURE informe que différentes commissions municipales devront être réunies.